

Du registre aux délibérations du *Conseil Communal*, il a été extrait ce qui suit:

Séance du 21 mai 2026

PROJET DE DELIBERATION

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Présidente
M. STREBELLE, M. PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins,
M. NIEZEN, M. THYS, M. REDOTTE, M. TODARO, M. DUPRIEZ,
Mme KESSELS, M. DE VISCH, Mme DESCLIN, Mr QUERTIN Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative,
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

OBJET: Comptabilité communale - Projet 2024 0040 - Effondrement rue Notre-Dame - Réaffectation vers le Fond de Réserve Extraordinaire

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu le projet n°20240040 relatif à l'effondrement rue Notre-Dame ;

Vu qu'un emprunt a été contracté en 2024 pour un montant de 60.891,92 afin de financer ce projet ;

Considérant que sur cet emprunt, une somme de 43.761,28 € a été utilisée pour payer les factures de réparation ;

Considérant que la réparation est finie;

Considérant que dès lors, il y a 17.130,64 €. € de voies et moyens en trop ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir en modification budgétaire n° 1 - Exercice 2026 la mise en Fonds de Réserve Extraordinaire de ce solde

Sur proposition du Collège

DECIDE par x voix pour, X voix contre et X abstentions :

Article 1^{er} : De prévoir le transfert du surplus de recette de 17.130,64 € vers le fonds de réserve extraordinaire par l'utilisation de l'article budgétaire 060/95551:20240040.2026 ;

Article 2 : De transmettre la présente délibération à Madame la Receveuse Régionale pour information et disposition ;

Fait à Brugelette, date que dessus.